



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2005 et clos le 31/12/2005 Régime simplifié d'imposition  ou réel normal   
(cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SERV. DES IMPOTS DES ENTREP. DE PALAISEAU SUD - 3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
SARL KHEPRI  
7 RUE EYNETTE  
Identification du destinataire : 91460 MARCOUSSIS  
651 Insp., IFU N° dossier 312907 N° Siret 4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5

**B ACTIVITÉ**  
Code APE : 7 4 1 G  
Activités exercées (souligner l'activité principale) : CONSEIL EN GESTION ET EN RELATON HUMAINE  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :  
le téléphone :

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<b>DÉFICIT</b> (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	6 826
<b>2 Plus-values à long terme</b> imposables au taux de 15 % (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05)		<b>2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets</b> au taux de 15 % (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05 sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1 2 bis)		
<b>2 ter Plus-values</b> imposables au taux de 16,5 % (2 ter)		<b>2 quater Plus-values</b> imposables au taux de 8 % (article 219 a quinquies du CGI) (2 quater)	<b>2 quinquies Plus-values exonérées</b> (article 238 quaterdecies du CGI) (2 quinquies et 238 quaterdecies du CGI)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater				
entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	créées en Corse, art. 208 sexies <input type="checkbox"/>	sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) <input type="checkbox"/>	zone franche Corse art. 44 decies <input type="checkbox"/>	
entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	créées en Corse, art. 208 quater A <input type="checkbox"/>	zones franches urbaines art. 44 octies <input type="checkbox"/>	autres dispositifs (3 bis) <input type="checkbox"/>	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) <input type="checkbox"/>	bénéfice ou déficit exonéré (3) <input type="checkbox"/>	plus-values à long terme imposables au taux de 15 % (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)		
pôle de compétitivité (art. 44 undecies) <input type="checkbox"/>	(indiquer + ou - selon le cas)			

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

<b>1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b> Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
<b>2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité</b> Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	
<b>3. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions</b> prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la réserve spéciale <input type="checkbox"/> montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés <input type="checkbox"/>	
<b>4. Crédits d'impôt et imputations</b>	
crédit formation <input type="checkbox"/> en faveur de la recherche <input type="checkbox"/> rachat d'une entreprise par ses salariés <input type="checkbox"/> 4 prélèvement exceptionnel <input type="checkbox"/> 5 autres imputations <input type="checkbox"/>	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage <input type="checkbox"/> crédit d'impôt famille <input type="checkbox"/> 5 ter réduction d'impôt en faveur du mécénat <input type="checkbox"/> 6 bis crédit d'impôt pour investissement en Corse <input type="checkbox"/>	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie : ACTUAL Expertise & Conseil 16/18 rue Dubrunfaut 75012 PARIS 01.69.63.91.30.  
- du comptable et/ou du conseil   
n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables

A MARCOUSSIS le 24/04/2006  
Signature et qualité du déclarant

\* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).  
\*\* Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, ainsi que votre service des impôts.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KHEPRI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>		
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE EYNETTE 91460 MARCOUSSIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>		
Numéro SIRET* <u>4 2 9 2 5 9 5 6 7 0 0 0 1 5</u>		Code APE <u>7 4 1 G</u>		
		Nçant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le. <u>3 1 1 2 2 0 0 5</u>		
		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 0 4</u>		
		Brut <u>1</u>		
		Amortissements, provisions <u>2</u>		
		Net <u>3</u>		
		Net <u>4</u>		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de recherche et développement *	AD	AE	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Values mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Revois (1) Dont droit au bail			CP	
Clause de réserve de propriété *			CR	
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2052

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0...000)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(24 090)	(15 976)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(7 782)	(8 114)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(20 872)	(13 090)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 925	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	32 334	27 797	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 725	1 601	
	Dettes fiscales et sociales	DY	824	76	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		1 843	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	45 884	35 242		
Écarts de conversion passif *	(V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	25 011	22 152		
RENVOSIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 884	35 242		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 925		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KHEPRI</u>		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD	FE	FF		
			} services*	FG	FH	FI	12 613
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ		FK	FL	12 613	18 832
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	163	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	12 777	18 833
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	15 921	20 281	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	456	2 284	
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*		GA	3 161	4 081
			} - dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE		180	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	19 538	26 826	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(6 762)	(7 994)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	65	121	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	65	121	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(65)	(121)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(6 826)	(8 114)	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRI Néant \*

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	956		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	12 777	18 833	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	20 559	26 947	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(7 782)	(8 114)	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				
		obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENVOIS

SAGE COALA Janvier 2006

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
						3				
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		KA	KB	KC			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	422	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants	I,9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont composants	M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants	M3		KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	15 933	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 314	LC	LD	710
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	IJ		
	Avances et acomptes				LK		LL	LM		
	TOTAL III				LN	25 248	LO	LP	710	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T		
	Autres participations				8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	30	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V		
	TOTAL IV				1Q		1R	1S	30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	25 670	ØH	ØI	740		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises à jour service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		LT		LU		1W	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW	422	1X	
CORPORELLES	Terrains				LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am des constructions				MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				MM		MN	15 933	MO
		Matériel de transport				MP		MQ		MR
	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier				MS		MT	10 024	MU
		Emballages récupérables et divers *				MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		NE		NF	
	TOTAL III				NG		NH	25 958	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				ØU		M7		ØW	
	Autres participations				ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				2B		2C	30	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				2E		2F		2G	
	TOTAL IV				NJ		NK	30	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL	26 410	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

DNE peut représenter le montant des cessions\*

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées »

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant  \*

## CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	227	PF	45	PG		PH	272
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 806	QE	1 992	QF		QG	5 798
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 967	QM	1 124	QN		QO	9 091
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	11 773	QV	3 116	QW		QX	14 889
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	11 999	ØP	3 161	ØQ		ØR	15 161

## CADRE B

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE\*

## CADRE C

## MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES\*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		ZJ		2K		2L		2M	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ	45	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst. gales, agenc. et aménagements	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM		RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	RP	1 992	RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	1 124	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récupérables et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	3 116	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	3 161	SH		SJ		SK		SL	

## CADRE D

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

SM

SP

SN

SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

Formulaire obligatoire l'article 53 A  
du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise SARL KHEPRINéant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D
		- corporelles	6E	6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5<sup>e</sup> du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRINéant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 579	2 579			
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ )	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	752	752		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 625	2 625		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	145	145			
	TOTAUX		VT	6 100	6 100	VV	
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 725	12 725			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	824	824			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	32 334	32 334			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés *		SZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	45 884	45 884	VZ		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COMALIA Janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL KHEPRI</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>3 1 1 2 2 0 0 5</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA			
		de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WC			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *			WE			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WF			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WG			
	Amendes et pénalités (nature : .....)			WI			
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)			WJ			
			WK	956			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			WM			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
<b>TOTAL I</b>				WR	956		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				WS	7 782		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 19 %, 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*		WV			
		- imposées au taux de 8 %		L8			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		WX			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * ( quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations				XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - ( Reprise d'entreprise en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Entreprises créées en Corse (art.208 quater A)	L3
		Entreprises créées en Corse (art. 208 septies)	L4	Jeune entreprise innovantes (art.44 septies OA)	L5	Pôle de compétitivité (art.44 undecies)	L6
		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208c)	K3	Zone franche Corse (art.44 décies)	ØT	Zone franche urbaine (art 44 octies)	ØV
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé ( dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS)				ZI			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)		XI	6 826		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	6 826		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL KHEPRI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	24 735	
Déficits imputés	K5		
Déficits reportables	K6	24 735	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	6 826	
Total des déficits restant à reporter	YK	31 561	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>e</sup> bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne W1	ligne WU	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**  
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

SAGE CDALA Janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL KHEPRI		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(15 976)	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(8 114)	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)					
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)			ØE	
	<b>TOTAL I</b>			ØF	(24 090)	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale			ZB	
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme			ZC	
		- Autres réserves			ZD	
	Dividendes			ZE		
	Autres répartitions			ZF		
	Report à nouveau			ZG	(24 090)	
	<b>TOTAL II</b>			ZH	(24 090)	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>						
				Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7 ( )			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	6 865 9 596	
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8 ( )			XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 441 3 258	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes			ST	4 615 7 427	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	15 921 20 281	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*			YW	456 439	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS ( )			9Z	1 845	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	456 2 284	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	2 288 3 726	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 611 3 143	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2005)*			ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		plus-values à 19 % 15 % ou 8 %* JB	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		plus-values à 19 % 15 % ou 8 %* JE	Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ		
- numéro de centre de gestion agréé* XP						
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ) handicapés : ) YP						
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK			%	%		
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration Si présence de filiales et participations, cocher 1 ZR				0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA, janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* (11) COURT TERME (12) LONG TERME	
Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)		Prix de vente* (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)		
I - Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))

(A)

(B)

Pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les sociétés qui réalisent des plus ou moins-values à long terme doivent joindre à leur déclaration le détail des ventilations entre les plus ou moins-values relevant du taux de 15% et celle relevant du taux à 8%

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRINéant  \*Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 % (1),  
15% ou 8% (2) ① ou 16% ②.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values  
à long terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI ①.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19% (1), 15% (2)	Imputations sur le résultat de l'exercice (3)	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 15% (2)	à 19 % (1) et imposables sur le résultat de l'exercice en application du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 219 I-a quater			
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Le taux de 19 % s'applique aux plus-values à long terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.(2) En cas d'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la société doit procéder à la ventilation des moins-values à long terme entre celles qui relèvent du taux de 15% et celles qui relèvent du taux de 8%. Le détail de cette ventilation doit être jointe à la déclaration.

(3) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL KHEPRI Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
<b>TOTAL (lignes 9 à 11)</b>	12					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
	- virement à la réserve ordinaire <sup>(1)</sup>	14 bis				
<b>TOTAL (lignes 13, 14 et 14 bis)</b>	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

**II INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)**

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent si cet exercice est ouvert avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2004 (cadre I, ligne 8b du tableau n° 2059-D correspondant)	17	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre I, ligne 10)	18	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) [17 - 18]	19	

**III RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

(1) Il s'agit du virement à la réserve ordinaire réalisé dans les conditions prévues par l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificatives pour 2004.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KHEPRI</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012005</u> et clos le : <u>31122005</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>

### I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	12 613
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	163
TOTAL A	B9	12 777

### II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock ( marchandises ) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	15 921
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	15 921

### III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

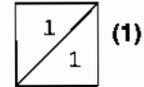
TOTAL A - TOTAL B	D2	(3 144)
-------------------	----	---------

\* voir notice au verso

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122005 N° SIRET 42925956700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KHEPRI

ADRESSE (voie) 7 RUE EYNETTE

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES : NOMBRE DE PERSONNES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES : NOMBRE DE PERSONNES 2 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique STROPIANO Prénom(s) EVELYNE

Nom marital REVELLAT % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance: Date 15/02/1961 N° Département 38 Commune GRENOBLE Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie RUE EYNETTE

Code Postal 91460 Commune MARCOUSSIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique REVELLAT Prénom(s) JEAN

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250

Naissance: Date 10/01/1926 N° Département 02 Commune GUISE Pays FRANCE

Adresse : N° 27 Voie RUE DE L'AUNAY

Code Postal 91400 Commune ORSAY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122005 N° SIRET 42925956700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KHEPRI

ADRESSE (voie) 7 RUE EYNETTE

CODE POSTAL 91460 VILLE MARCOUSSIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :		N°	Voie
		Code Postal	Commune Pays

SAGE COSA Janvier 2008

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.